

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil d'administration du 8 avril 2024

Publication sur le site internet de la ville

Affiché à la Mairie de Louhans

Consultable en mairie de Louhans aux horaires d'ouverture de la mairie.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE DES CORDELIERS » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Adoptée par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE « REPAS A DOMICILE » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Adoptée à l'unanimité

DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE DES CORDELIERS » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Adoptée par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « REPAS A DOMICILE » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS

Adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE DES CORDELIERS » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS

Adoptée par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE « REPAS A DOMICILE » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE DES CORDELIERS » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Adoptée par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « REPAS A DOMICILE » DU CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LOUHANS ET SON CCAS

Adoptée à l'unanimité

VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS PAR LE CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS

Adoptée à l'unanimité (Club Castelrenaudin – Club de l'Amitié de Louhans – FNATH – Association Loisirs CH & Pernet – Association le Pont – l'Unité Locale Bresse Bourguignonne Croix Rouge – Fonds Solidarité Logement)

Adoptée par 13 voix POUR (l'Association Panier Bressan) le pouvoir de la Présidente de l'Association n'ayant pas été pris en compte
Adoptée par 13 voix POUR (la Bourse Louhannaise) la Présidente n'ayant pas pris part au vote

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ENSEMBLE DES CUISINES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES CORDELIERS »

Adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DU TERRAIN ISSU DE LA DEMOLITION DU BATIMENT ANNEXE ET DE LA DEPENDANCE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES CORDELIERS »

Adoptée par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE

ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE L'INTEGRALITE DES CUISINES DES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES CORDELIERS »

Adoptée à l'unanimité

SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE ET LA RESIDENCE AUTONOMIE DES CORDELIERS

Adoptée à l'unanimité

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CDG71 POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE

Adoptée à l'unanimité

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CDG71 POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE

Adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE BRESSE BOURGUIGNONNE (CPTS) S2B PAR LE CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS POUR L'ANNEE 2024

Adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE ET LE CCAS DE LA VILLE DE LOUHANS DANS LE CADRE DU PROJET « MIEUX MANGER POUR TOUS »

Adoptée à l'unanimité

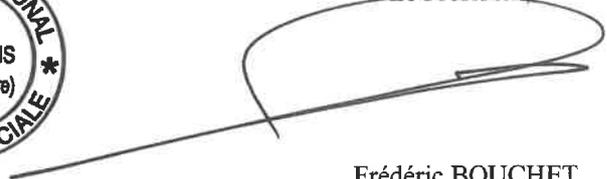
La secrétaire de séance,



Josette LETOUBLON



Le Président,



Frédéric BOUCHET